

- Communication et Protocole :
 - La définition et la mise en œuvre de la politique de communication
 - La direction ajoutée de la publication
 - L'organisation de toutes manifestations protocolaires

- Finances :
 - Les engagements, liquidations et ordonnancements comptables
 - Les engagements des marchés publics et de leurs pièces annexes
 - Les contrats d'emprunts, de garantie d'emprunts et d'ouverture de crédits de trésorerie
 - Les actes d'achat ou de vente du patrimoine immobilier, des baux
 - Les contrats de mise à disposition permanente ou précaire des éléments immobiliers du patrimoine de la Communauté de communes
 - Les lettres relatives à l'attribution d'une subvention ou d'une participation financière de la Communauté de communes
 - La gestion de la dette/trésorerie
 - Tout document relatif aux finances de la Communauté de communes Terre de Camargue

- Marchés publics
 - Le lancement des appels d'offres
 - Le rapport Commission d'Appel d'Offres
 - La signature de toute pièce nécessaire à la conclusion des contrats conformément au Code de la Commande publique
 - L'attribution des marchés publics et conclusion des contrats
 - Les contrats de délégation de service public
 - L'engagement des marchés publics et de leurs pièces annexes
 - Tout document relatif à la commande publique de la Communauté de communes Terre de Camargue

- Habitat
 - Toute initiative et action en matière de politique du logement et du cadre de vie

- Restauration collective
 - Tout document ou correspondance relatif à la gestion et au fonctionnement de la restauration scolaire
 - Tout document ou correspondance relatif à la gestion et le fonctionnement de la cuisine centrale

- Equipements sportifs et Loisirs
 - Tout document relatif à l'administration et au fonctionnement des équipements sportifs d'intérêt communautaire (Salle Camargue et Stade Maurice Fontaine à Aigues Mortes formant le Complexe Sportif du Bourgidou, Centre Aqua-Camargue, Base nautique du Vidourle et Stade Michel MEZY à Le Grau du Roi, Salle Multisports à Saint Laurent d'Aigouze)
 - Toute pièce relative aux activités sportives périscolaires du 1er degré n'entrant pas dans le cadre de la compétence de l'Education nationale ou des communes (pratique de la voile)
 - Toute pièce relative aux activités sportives, péri et post scolaires du 2° degré, n'entrant pas dans le cadre de la compétence de l'Education nationale ou du Conseil départemental
 - Toute pièce relative aux actions pour la promotion des sports d'eau de loisirs

- Culture et Education

Toute pièce relative :

- A l'administration et à la gestion des médiathèques intercommunales et du réseau intercommunal de lecture publique,
- A la représentation de la Communauté de communes dans les établissements du second degré,
- A la programmation AM STRAM GRAM
- Aux activités culturelles, péri et post scolaires du 2° degré, n'entrant pas dans le cadre de la compétence de l'Education nationale ou du Conseil départemental
- Aux activités culturelles et linguistiques telles que le Plan Local d'Education Artistique, le Pôle de Développement Culturel et les spectacles ATP (amis du théâtre populaire)

- Hydraulique, Technique, Numérique

Toute pièce relative :

- A l'étude, la construction et l'exploitation des réseaux d'assainissement, de distribution d'eau potable, d'eau brute, d'eaux pluviales et de leurs ouvrages annexes
- A la création et la gestion de l'assainissement collectif et non collectif
- Les PAC (participation à l'assainissement collectif)
- A la création, l'entretien et la gestion des poteaux incendie
- Aux travaux sur les équipements communautaires (réhabilitation, construction...)
- La gestion et les projets en matières informatiques

- Développement durable et Gestion des déchets

Toute pièce relative :

- Aux initiatives et actions en matière de développement durable dans le domaine de l'environnement
- Tout document relatif à la création, à la collecte et à la gestion des déchèteries points propres, points d'apport volontaire, unité de compostage
- A la collecte et au traitement des ordures ménagères issues des particuliers
- A la collecte et au traitement des déchets professionnels
- A la gestion et le suivi de la redevance spéciale
- Au suivi de la décharge d'Aigues Mortes

- Politiques environnementales

Toute pièce relative :

- A la gestion de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations », dite « compétence GEMAPI »
- A la gestion de toute affaire relative au Plan climat-air-énergie territorial (PCAET).

Article 2 : Les actes signés au titre de l'article 1 devront porter le nom, prénom, qualité et mention de la délégation.

Article 3 : Cette délégation de signature peut être rapportée à tout moment et sa validation ne saurait en tout état de cause, dépasser l'expiration du mandat du Président ou la fin des fonctions de M. Thierry FELINE.

Article 4 : Le Président de la Communauté de communes Terre de Camargue, le Directeur Général des Services et le Trésorier de l'EPCI, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre des actes de la Communauté de communes, transmis au représentant de l'Etat, au receveur public, publié, affiché et notifié à l'intéressé.

Fait à Aigues-Mortes, le 24 JUIL. 2020
Le Président,
Robert CRAUSTE



Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Affiché le :

Notifié le :
Signature :

24 JUIL. 2020